

**DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE****COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIIN 2024
N° 23/2024**

Date de Convocation Publique	:	18/06/2024
Date d’Affichage	:	18/06/2024
Nombre de Conseillers en exercices	:	10
Nombre de Conseillers présents	:	09
Nombre de Conseillers Votants	:	09

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt-cinq juin deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures quinze dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, Maire.

Étaient présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte, MM. MONTAGNE Alphonse, VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

Était absent excusé : M. LAGIER Jean-Michel

Mme FAVIER Florence a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**OBJET : INDEMNITES DU MAIRE ET ADJOINTS
ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION DU 03/09/2020**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à l’élection d’un nouveau 1^{er} adjoint le 21 mai 2024, suite à la démission de M. LAGIER Jean-Michel, il convient de fixer le montant des indemnités allouées au Maire et aux adjoints.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal fixe les indemnités comme suit :

- Indemnité du Maire : Madame le Maire souhaite bénéficier du taux inférieur au taux légal qui est de 25.5% et qui sera égale à 17% du montant correspondant à l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnité du 1^{er} adjoint sera égale à 6.6% du montant correspondant à l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique.
- Indemnité du 2^{de} adjoint sera égale à 6.6% du montant correspondant à l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique.
- Les conseillers municipaux ne bénéficient d’aucunes indemnités.

Le Maire, Isabelle SEON



INDEMNITES ADJOINTS

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Montant indemnité nette</i>
<i>VALENTIN</i>	<i>Michel</i>	<i>1^{er} adjoint</i>	<i>234.66</i>
<i>MONTAGNE</i>	<i>Alphonse</i>	<i>2^{de} adjoint</i>	<i>234.66€</i>

A Beaune-sur-Arzon
Le Maire, Isabelle SEON

